

Nombre de conseillers
En exercice : 27
Présents : 22
Procurations : 5
Suffrages exprimés : 27

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2023/D/03/7-10/039

OBJET : TARIFS – GRATUITE DE LA LOCATION DE LA SALLE DES FETES AUX ASSOCIATIONS SELLOISES

Le 3 mars 2023 à 18h30, le Conseil Municipal de SELLES-SUR-CHER dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Stella COCHETON, Maire.

Date de convocation : le 24 février 2023
Secrétaire de séance : Angélique DUBÉ

Présents : Mesdames Marie-Laure BERTHIER, Muriel BOISSONNET, Stella COCHETON, Suzanne DECHAMPS, Angélique DUBÉ, Marie-José FERREIRA, Michelle GAUTHIER, Michelle MILLAN et Muriel PASQUER.
Messieurs Bruno BERNARD, Éric BOURNY, Michel CEPERO, Philippe CHAMARD, Guillaume CLERC, Guy DOUSSAUD, Stéphane GARREAU, Bruno GIRARD, Gérard MARGOTTIN, Pascal MASSON, Georges MOUSSIER, Vincent SOMMIER et Claude TESSIER.

Absents ayant donné pouvoir : Mesdames Magali BRIEUX (pouvoir à Monsieur SOMMIER), Valérie PACAUD (pouvoir à Monsieur CLERC) et Corine SERIEYS (pouvoir à Monsieur MASSON).
Messieurs Grégoire BERT (pouvoir à Madame COCHETON) et Nicolas MARTINS (pouvoir à Madame DUBÉ).

Afin de pouvoir promouvoir l'organisation de manifestations par les associations Selloises, Madame Le Maire propose la gratuité de la salle des fêtes pour la seconde réservation de l'année (hors fluides).

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider cette gratuité exceptionnelle pour la seconde réservation de la salle des fêtes par les associations Selloises
- De donner pouvoir à Madame le Maire ou son représentant, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations

Le Maire, Stella COCHETON

Le Secrétaire de séance, Angélique DUBÉ

